



Marseille le 1<sup>er</sup> octobre 2024

**CGTPJJ**  
sud-est@cgtppj.fr  
07.78.72.99.90

## **Lettre ouverte aux magistrats**

**Procureurs de la République,**

**Juges des Enfants,**

**Juges des Libertés et de la Détention,**

**Juridictions de l'inter région sud-est,**

**Cours d'Appel d'Aix-en-Provence, Grenoble et Bastia.**

La CGT-PJJ Sud-Est, en intersyndicale avec le SNPES-FSU, la CFDT et l'UNSA vous alerte depuis plusieurs semaines sur le choix de notre administration de fonctionner en mode dégradé afin de mettre en place un plan d'économie drastique.

Selon nous, Mme NISAND, directrice de la PJJ, pouvait éviter de laisser plusieurs centaines de collègues sur le carreau à la rentrée et des milliers d'adolescents sans éducateurs, psychologues, assistants sociaux...

En effet, le 4 août dernier, le Ministère de la Justice a débloqué 3 millions d'euros de la réserve budgétaire pour permettre de renouveler les contrats de nos collègues au 1er septembre.

Il semblerait que Mme NISAND préfère obéir aux injonctions de réduction budgétaire du Ministre des Finances démissionnaire plutôt qu'à son Ministre de tutelle, celui de la Justice. A-t-elle conscience de démanteler ce qu'il reste encore comme dispositif pour prendre en charge les adolescents les plus en difficultés ? Nous pouvons le penser au vue des propos ubuesques tenus par cette dernière lors de l'audience qui s'est déroulée le jour de la grève du 14 août.

En effet, elle a réaffirmé ses choix, à savoir : sacrifier la prise en charge des jeunes et laisser nos collègues contractuels sans-emploi.

### Les conséquences sur l'inter région Sud-Est sont dramatiques :

- Nous n'arrivons pas à obtenir de la Directrice Interrégionale Sud-Est le nombre exact de postes non couverts,
- Sur 49 contrats non renouvelés au 31 août 2024 sur l'inter région (audience du 2 août 2024), 47 devraient être signés entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2024 (audience du 23 septembre 2024). Au total, après plusieurs mois en sous effectifs, 2 postes en moins au 1<sup>er</sup> janvier 2025,
- Des postes gelés, principalement en milieu ouvert, mais également dans les lieux de privation de liberté...,
- Des centaines de jeunes qui se trouvent sur « listes d'attente » depuis le 1er septembre,
- Des professionnels atomisés, atteints d'asymbolie et attaqués dans l'exercice de leurs missions. Ils et elles subissent des violences sourdes : l'impuissance et la perte de sens,
- Des structures d'hébergement fonctionneront de manière dégradée, sans respecter les cahiers des charges, et en faisant fi des droits des agents en matière de conditions de travail et de respect de la charte des temps,
- Des dispositifs d'insertion mis à mal car les professionnels se voient missionnés afin de pallier au manque d'effectif sur les services,

Au-delà des conséquences immédiates, la PJJ mettra des mois, voire des années, pour revenir au niveau de prise en charge actuelle, niveau qui n'était déjà pas à la hauteur des besoins sur l'inter région Sud-Est. Par exemple, les unités éducatives de milieu ouvert sont dans l'incapacité de respecter les délais de prise en charge des mesures ordonnées par les magistrats pour les adolescents. Tout comme les hébergements ne peuvent répondre aux nombreuses sollicitations sensées répondre à l'approche protectionnelle du placement.

Le constat de nos organisations syndicales est donc amer.

Si avant cette « crise de la PJJ » nous étions en mode dégradé, aujourd'hui nous ne sommes plus en mesure d'accomplir nos missions.

Ainsi, ce gouvernement aura mis en place une réforme de l'ordonnance du 2 février 1945, le CJPM, afin d'accélérer la réponse judiciaire des jeunes pris en charge par les services de la PJJ, et dans le même temps, aura mis à mal les moyens de notre administration pour la rendre efficiente.

Nous souhaitons une prise de conscience du désastre provoqué par notre administration et vous invitons à nous soutenir dans notre opposition à cette coupe budgétaire dont les conséquences sont désastreuses pour les jeunes et les familles que vous nous confiez, tout comme pour l'ensemble des professionnels de la PJJ.

### Aussi nous continuons à revendiquer :

- **Un abaissement immédiat des normes de prise en charge**
- **Un plan concret de formation et de titularisation des agents contractuels**